

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL267

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 6

A la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots : "au titre", les mots : "en application du titre"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.